



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



La Municipalité de Saint-Paul recevra des candidatures pour les divers postes disponibles au camp de jour estival 2023 entre le lundi 9 janvier et le jeudi 2 mars 2023.

Le camp de jour sera en fonction 8 semaines soit du lundi 26 juin au vendredi 18 août 2023 (congé férié et chômé le vendredi 30 juin). Tout le personnel doit être disponible à toutes les périodes de camp de jour ENTRE 7 H ET 18 H, sauf exception pour raison scolaire, médicale ou congé convenu à l'avance.

Postes offerts :	Heures hebdomadaires habituelles :	Nombre d'heures pré-camp : (Présentiel)	Taux horaire :	Taux horaire incluant la Prime loyauté : (Versée à la fin de l'été si les dates du contrat sont respectées par l'employé(e))
1x Coordonnateur ^{A, C, D}	40 h	160 heures (mars à juin)	19,25 \$	22,37 \$
2x Responsable terrain ^{B, C}	40 h	80 heures (avril à juin)	17,50 \$	20,62 \$
1x Intervenante (T.E.S.) ^D	40 h		16,50 \$	19,62 \$
20x Animateur	Moyenne 37 h (8 h 15 à 15 h 45 + sortie, aide SDG, etc.)	Nouvel employé : 60 heures		
10x Accompagnateur ^E	Maximum 40 h			
5x Anim. au Service de garde ^F	Moyenne de 35 h (6 h 45 à 9 h 30 et 15 h à 18 h + aide et remplacement)	Ancien : 40 heures	15,50 \$	18,62 \$
5x Animateur « 4 semaines » ^G Formation pré-camp et les semaines du 3, 10 et 17 juillet et 7 août	Moyenne 37 h (Sur horaire rotatif)	(mai et juin)		

^A Le coordonnateur doit avoir des disponibilités de jour et de soir en semaine dès le début mars (temps partiel) pour participer aux entrevues, collaborer à la planification du camp et préparer la formation des animateurs. Également, il doit être en fonction jusqu'au 24 août (ou au moins le 22) pour finaliser différents dossiers.

^B Les responsables terrain doivent avoir des disponibilités de jour et de soir en semaine dès le début avril pour collaborer à la planification du camp.

^C Durant le camp, le coordonnateur et les responsables terrain devront remplir leur mandat selon un horaire de travail différent afin d'assurer une présence physique élargie.

^D Durant le camp, le coordonnateur et l'intervenante seront appelés à se déplacer quelques fois par jour entre les différents sites (2 ou 3). Ces personnes doivent détenir un permis de conduire valide et avoir un véhicule à leur disposition en tout temps. Les frais de déplacement seront remboursés au taux de 0,52 \$ du kilomètre.

^E Le poste d'accompagnateur a pour principale tâche d'assurer l'accompagnement et l'encadrement d'un ou quelques enfants présentant des besoins particuliers (handicap physique ou intellectuel, incontinence, etc.) au sein même des groupes camp de jour. Régulièrement, l'employé sera appelé à adapter ses interventions et les différentes activités pour répondre aux besoins du ou des enfants qu'il accompagne. Il est possible que l'employé doive intervenir auprès de l'enfant pour s'assurer de conditions d'hygiène personnelle adéquates.

^F Le poste d'animateur au service de garde (SDG) a pour principale tâche d'être responsable du service de garde (minimalement de 6 h 45 à 9 h 30 et de 15 h à 18 h environ à tous les jours). Il comporte aussi les tâches suivantes : supporter les groupes camp de jour, faire le relai lors des activités de tennis, collaborer à la planification et à la réalisation des journées thématiques et activités spéciales, maintenir l'ordre dans les équipements du camp, remplacer un employé au besoin.

^G Durant le camp, l'animateur « 4 semaines » travaille au Pavillon Vert Demain (camp thématique) avec un groupe différent à chaque semaine. Il assure l'animation du dîner et de l'après-midi ainsi que le service de garde du matin et du soir (+sortie du jeudi si à son horaire). Il travaille les semaines de camp suivantes : 3, 10 et 17 juillet + 7 août et son horaire est de 40 heures maximum par semaine sur un horaire rotatif de 5 jours. Il participe à la formation pré-camp au même titre que les autres animateurs.

Qualités requises :

Faire preuve de dynamisme, entregent, sens des responsabilités, flexibilité, facilité à coopérer avec les autres, écoute, patience, initiative, créativité, polyvalence. Être réaliste face à ses capacités et avoir une grande disponibilité.

Critères :

- Avoir terminé son secondaire 4 en juin 2023;
- Avoir une aisance à travailler avec les enfants ou du moins un intérêt;
- Posséder les qualités requises;
- Faire preuve d'ouverture face aux enfants ayant des besoins particuliers (handicap, incontinence, déficience, etc.) et être à l'aise de travailler auprès de ces enfants;
- Être un étudiant ou une étudiante dans un domaine relié à l'emploi constitue un atout;
- Posséder un diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA) constitue un atout.

Comment déposer sa candidature :

Les personnes dont les goûts et intérêts personnels s'apparentent avec l'un de ces postes doivent transmettre leur curriculum vitae au Service des loisirs et de la culture **avant 16 h 45 le jeudi 2 mars 2023** par le biais de l'un des moyens suivants :

- Par courriel : campdejour@saintpaul.quebec
- Par la poste : Municipalité de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul QC J0K 3E0
- Directement dans la boîte postale verrouillée située à l'entrée principale de la Mairie (10, chemin Delangis)

Service des loisirs et de la culture
450 759-4040, poste 252

